

## Prise de position 2024/151

# Le futur élargissement de l'UE : vingt ans après, les leçons à tirer de l'élargissement de l'UE à l'Europe centrale et de l'Est

Document adopté par le 29ème Comité exécutif d'industriAll Europe  
Bruxelles, 14-15 mai 2024 | 2024/151

Au regard du contexte géopolitique actuel, l'UE a relancé son processus d'élargissement. Les négociations d'adhésion avec l'Ukraine et la Moldavie devrait être entamées au printemps 2024, suivies de près par les négociations avec la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie. Le Monténégro, quant à lui, pourra adhérer à l'UE d'ici 2030.

Cette année marque le 20ème anniversaire de la plus grande vague d'adhésion de pays d'Europe centrale et de l'Est en 2004, suivie par d'autres adhésions en 2007 et 2013. Nous avons désormais suffisamment de recul pour pouvoir en tirer les leçons (comme détaillé dans la prise de position d'industriAll Europe).

Les enseignements tirés de l'élargissement de l'UE il y a vingt ans sont précieux pour les futurs processus d'élargissement, en particulier pour l'adhésion de l'Ukraine et des pays des Balkans occidentaux. Après analyse des élargissements précédents, industriAll Europe estime que les éléments suivants sont indispensables pour la réussite du processus d'élargissement :

1. Une participation obligatoire des syndicats et de la société civile : l'UE et les Etats membres de l'UE devraient impliquer et soutenir activement la société civile et les syndicats dans les pays candidats à l'adhésion avec les réformes nécessaires pour le processus d'élargissement.
2. La promotion de l'État de droit et des droits de l'homme : l'UE doit veiller à ce que les pays candidats respectent les normes élevées en matière d'État de droit, de droits de l'homme, de droits du travail et de droits des syndicats avant leur adhésion. Seuls des droits de codétermination renforcés permettront de garantir le bien-être, la paix sociale et la participation économique de tous. Cela requiert une évaluation et un suivi réguliers, ainsi qu'une volonté de prendre des mesures adéquates en cas de violation.
3. Un contrôle et une surveillance stricts des fonds publics européens ou des fonds des Etats membres de l'UE, ainsi que des systèmes complets d'enquête en cas d'abus, de corruption et de fraude. En outre, tous les fonds publics européens ou nationaux doivent être associés à des conditionnalités sociales (à savoir, la sécurité des sites, le respect des syndicats, un dialogue social, des négociations collectives et le droit à l'information et à la consultation).
4. Une prise en considération des répercussions sociales : l'UE doit tenir compte de l'impact social de l'élargissement et doit veiller à ce que les intérêts des travailleurs soient dûment respectés.
5. Un mécanisme adéquat pour les négociations collectives sectorielles : il convient de maintenir, de renforcer et de développer les structures, les processus et les cadres institutionnels consacrés aux

négociations collectives sectorielles afin de veiller à ce qu'ils soient conformes à la directive relative aux salaires minimaux adéquats (2022/2041).

6. Une communication, un dialogue et une éducation civique : l'UE devrait initier un processus de communication ouvert et transparent avec les pays en voie d'adhésion et promouvoir un dialogue constructif sur les défis et les opportunités que représente l'adhésion à l'UE. Un tel dialogue peut contribuer à réduire les malentendus et les préjugés et à renforcer la confiance dans le processus d'adhésion. Il convient de mettre en place et de garantir à long terme un financement adéquat pour l'éducation aux principes européens fondamentaux de la démocratie, à l'État de droit et à la participation des citoyens et des travailleurs.
7. La protection des propriétés des syndicats démocratiques contre la privatisation ou la nationalisation.
8. Un contrôle de l'influence des capitaux privés sur le processus décisionnel des gouvernements et une interdiction de ventes incontrôlées d'industries.
9. Un alignement de la stratégie industrielle de l'UE sur les objectifs de cohésion : veiller à ce que la stratégie industrielle de l'UE soutienne les objectifs de cohésion et respecte les droits des travailleurs, en encourageant la solidarité et le développement régional.
10. Un plan d'investissement pour la décarbonation et la création d'emplois : mettre en œuvre un plan d'investissement global pour soutenir les efforts de décarbonation et éviter les disparités régionales, en mobilisant les fonds publics et privés de manière adéquate. Les travailleurs doivent avoir voix au chapitre.
11. Une atténuation de l'impact de l'austérité : la flexibilité des règles budgétaires est cruciale pour ne pas saper les efforts de décarbonation tout en favorisant les investissements dans le domaine du climat et de la transition bas carbone.
12. Des plans industriels nationaux et un renforcement des capacités : encourager la mise en place de plans industriels nationaux et renforcer les capacités administratives afin de garantir une utilisation efficace des fonds de l'UE et la participation des syndicats à la planification stratégique.
13. Un renforcement du dialogue social et des opportunités d'emplois au niveau régional : promouvoir un dialogue social efficace à tous les niveaux et garantir des opportunités d'emplois dans les régions en voie de décarbonation afin de favoriser une transition juste et d'empêcher un dépeuplement.

En tenant compte de ces leçons et en s'appuyant sur l'expérience de l'élargissement à l'Europe de l'Est, l'UE peut s'assurer que les futurs élargissements seront réussis et durables et contribueront à renforcer l'intégration européenne et à s'assurer que le nouvel élargissement n'entraîne pas d'autres migrations liées à la précarité et garantisse une cohésion sociale et la participation des travailleurs.